

Division 1<sup>er</sup> degré

Pau, le 10 mars 2026

Affaire suivie par :  
Alice GUERRI  
Tél : 05 59 82 22 00  
Mél : [Alice.Guerri@ac-bordeaux.fr](mailto:Alice.Guerri@ac-bordeaux.fr)

L'inspecteur d'académie,  
Directeur académique des services de l'éducation  
nationale

à

Mesdames et messieurs les enseignants du 1<sup>er</sup> degré

s/c

Mesdames et messieurs les inspecteurs  
de l'éducation nationale

**Objet : Campagne d'affiliation protection sociale complémentaire (PSC) santé obligatoire**

La campagne d'affiliation des personnels de l'académie de Bordeaux à un nouveau régime de protection sociale complémentaire santé a été initiée par envoi de courriels les 9, 10 et 13 octobre 2025.

Cette campagne se poursuit avant la mise en place de la PSC santé obligatoire qui sera effective au 1<sup>er</sup> mai 2026.

Au 4 mars, plus de 11 000 agents sont concernés par l'affiliation d'office à savoir un parcours d'affiliation MGEN non mené jusqu'à son terme (adhésion ou demande de dispense). La démarche d'affiliation reste obligatoire y compris pour déposer une demande de dispense.

Je vous rappelle que tous les agents titulaires et contractuels employés et rémunérés par l'académie sont tenus d'adhérer au contrat collectif obligatoire.

À défaut de réalisation de la démarche, les agents seront affiliés d'office à la garantie « socle » avec un prélèvement de la cotisation directement sur le salaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026. Toutefois, le remboursement des frais de santé sera suspendu tant que le parcours d'affiliation ne sera pas finalisé avec notamment la transmission d'un RIB. Les ayants-droits éventuels ne pourront pas non plus bénéficier du contrat collectif santé.

Pour éviter cette situation, je vous engage à mener ou finaliser la démarche d'affiliation au plus vite en vous connectant à votre boîte électronique professionnelle ([nom.prenom@ac-bordeaux.fr](mailto:nom.prenom@ac-bordeaux.fr)) sur laquelle le message avec le lien d'affiliation vous est parvenu.

Dominique MALROUX

